



Mercredi 10 mars 2021

Gestion des risques côtiers et adaptation : diversité et complémentarité des approches

Animation et préparation du Forum :

Julie Guillemot : coordonnatrice du Conseil du Saint-Laurent

Cécile Régazzi : coordonnatrice adjointe du Conseil du Saint-Laurent

Sonia Racine : conseillère en développement collectif à Communagir

Avec en soutien :

Line Petitclerc, directrice générale de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage

Jean Lacerte, citoyen de la municipalité de L'Islet

Étienne Bachand, directeur adjoint du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire

Synthèse des échanges

Une soixantaine de personnes (ministères, acteurs municipaux, OBNL, recherche...) a participé à cette première matinée.

➤ **L'activité brise-glace** a permis de mieux cerner les attentes :

S'inspirer d'autres initiatives, partager sur les outils, réseauter, savoir ce qu'il se passe dans les autres territoires, mieux comprendre les besoins des acteurs du milieu. Certains ont des besoins plus précis comme la restauration des écosystèmes.

- **La conférence « Gouvernance participative et résilience face aux impacts des changements climatiques »** (Geneviève Lemoyne, directrice du Comité ZIP Gaspésie et Jean-Sébastien Bourque, directeur de l'urbanisme de la Ville de New-Richmond) a suscité des échanges riches.

Pour rejoindre les conférenciers :

Geneviève Lemoyne, Directrice Comité ZIP Gaspésie :

glemoyne@zipgaspesie.org

Jean-Sébastien Bourque, directeur du Service de l'urbanisme de la Ville de New-Richmond :

jsbourque@villeneuve-richmond.com

Sur ce territoire les enjeux de submersion et d'érosion sont bien présents et des données à ce sujet ont été produites. Ce projet vise à « passer à l'action » en mode prévention et collectif.

La question de la création d'un collectif a été abordée sous divers aspects : les éléments clefs favorisant ce regroupement (l'interconnaissance préalable, les besoins communs ...), les avantages (possibilité de s'appuyer sur des expertises diversifiées) et les défis (coconstruire les objectifs prend du temps).

Il est important de souligner ici qu'en plus de permettre à des petites collectivités de mutualiser les ressources et d'avoir accès à du financement, ce type de regroupement favorise une priorisation des enjeux et des actions à des échelles supra-municipales afin d'avoir une approche qui s'affranchit des frontières municipales, en cohérence avec les dynamiques sociales et géophysiques de la zone côtière concernée.

Ce projet permet aussi de faire des liens entre les citoyens, le milieu municipal, les chercheurs et les ministères et comble ainsi des besoins (transfert d'information et concertation). Au sein des municipalités impliquées, on souligne l'importance d'aller discuter avec les différents services à propos de leurs besoins et préoccupations.

La possibilité de **rendre accessible à tous une information pertinente** sur un site [Internet](#) a aussi été soulignée. Des activités de partage (ex : conférences) font aussi partie du projet. De plus, une cartographie du cadre normatif sera bientôt accessible en ligne pour les citoyens / propriétaires afin d'aider ces derniers à s'approprier ce cadre. Il est mentionné qu'il pourrait être intéressant de coupler cela avec des exemples pratiques d'intervention cohérente avec ce cadre, dans un souci de renforcement des capacités des propriétaires riverains.

Plusieurs questions ou défis ont été soulevés :

- La connexion (et parfois le manque de connexion) avec les ministères concernés
- L'inclusion des Premières Nations
- L'importance de sensibiliser encore élus et riverains
- Les choix à faire en ce qui concerne les territoires à regrouper. Plusieurs options sont possibles. Par exemple pour ce qui est du Conseil du Saint-Laurent, choisir

des unités politiques (Côte-du-Sud), cohérentes en termes de géomorphologie (MRC de L'Islet et de Montmagny), tenir compte des municipalités qui sont dans les terres en élargissant aux enjeux agricoles, inondations, sécheresse ...

- Le rôle des données sur les risques, agir en attendant d'avoir accès à ces données
- Renouvellement du financement du collectif (phase de mise en œuvre)
- Le suivi / évaluation du projet dans une perspective de transfert d'expériences

➤ **ATELIER 1 : Discussion sur les enjeux et les objectifs d'adaptation**

Lors de cet atelier les participants ont été divisés en 8 groupes pour échanger autour de 6 thèmes. Ces thèmes ont été choisis en s'inspirant de démarches antérieures (plan d'action de la TCRSEM¹, initiatives de la Côte-du-Sud, Projet Résilience côtière). En annexe à ce document se trouve la description complète de ces thèmes accompagnée des liens à faire avec le plan d'action du Conseil du Saint-Laurent.

- A. Concertation
- B. Restauration - Conservation des écosystèmes
- C. Capacité d'action du milieu municipal : Volet 1 - général
- D. Capacité d'action du milieu municipal : Volet 2 - encadrement et accompagnement des propriétaires riverains
- E. Capacité d'action des riverains et des intervenants
- F. Sensibilisation

A-Concertation

-Le besoin de lieux d'échanges est souligné

-L'importance **de bien impliquer les citoyens** dans le cadre des processus de concertation et de faire percoler l'information jusqu'au citoyen (voir projet dans la Baie des Chaleurs)

-En termes de concertation, les ateliers associés au Projet Résilience côtière sont attendus et on mentionne la création du comité côtier de la Côte-du-Sud (3 MRC Montmagny, L'Islet et Kamouraska)

-Une demande : cibler les thèmes associés aux exercices de concertation

-Le rôle d'organisation comme les comités ZIP² pour soutenir cette concertation

-La concertation nécessaire entre les acteurs régionaux et les ministères

B-Restauration - Conservation des écosystèmes

¹ Table de concertation régionale du sud de l'estuaire moyen, appelée également Conseil du Saint-Laurent

² Zone d'intervention prioritaire

-Mieux faire connaître au grand public, les sites restaurés dans l'Est du Québec, l'expertise et les enjeux

-Faire connaître les projets en cours / favoriser les échanges et la collaboration

-Une question est apparue : en cas de retrait (zonage, retrait de maison), que faire avec les espaces devenus non constructibles ?

C-D-E-Capacité d'action du milieu municipal : volet 1- Aspects généraux et volet 2 encadrement et accompagnement des propriétaires riverains / Capacité d'action des riverains et des intervenants

Règlements et riverains :

-Des propriétaires font des travaux sans permis, la PPRLPI³ n'est pas toujours bien appliquée

-Les citoyens ont aussi besoin de mieux comprendre la réglementation (voir site Internet à venir dans la Baie des Chaleurs) et d'être informés des nouvelles techniques d'aménagement

-La réflexion sur l'accompagnement des riverains amène des positionnements sur l'importance d'être pro-actif, de prévenir et **d'impliquer les citoyens dans la prise de décision** et la concertation, le réseautage entre riverains

-Pour améliorer la cohérence des approches le long du littoral on mentionne l'existence de règlements qui favorisent les structures de protection collective (MRC La Mitis ?)

-Discussion sur le cadre normatif : il devrait être accompagné d'éducation et d'information pour les citoyens. Dans sa version actuelle, ce cadre n'est pas assorti de fonds pour l'appliquer et pour l'appliquer correctement il requière beaucoup d'années d'acquisition de connaissances

-On mentionne le rôle des OBNL, comité ZIPSE et OBV, pour accompagner les riverains

-Le coût de l'expertise est un obstacle pour les riverains. Les inspecteurs pourraient-ils proposer des expertises moins dispendieuses?

Contraintes municipales :

-La capacité d'action du municipal dépend de la taille et des ressources des municipalité. Des sources de financement alternatives sont nécessaires.

-On mentionne le problème du foncier : les municipalités doivent générer des taxes pour équilibrer le budget et en même temps protéger les citoyens. Il y a un enjeu d'imputabilité.

³ Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

-Des informations comme les zones de submersion sont nécessaires pour agir au niveau municipal

Regroupement :

-Le besoin de **se regrouper** est mentionné. On cite le cas du comité à L'Islet qui regroupe les 3 municipalités côtières et vise à aider à avoir des approches cohérentes d'une municipalité à l'autre (inspecteurs).

-Cela serait important d'avoir des informations communes à transmettre aux riverains (regroupement)

-Le besoin de mieux soutenir le travail des inspecteurs est mentionné (lien avec bloc D). On mentionne que la MRC de Montmagny a assigné à la personne en charge de la gestion de l'eau la charge de soutenir les inspecteurs. Les inspecteurs devraient pouvoir se former pour mieux informer et accompagner les citoyens.

-Se regrouper entre MRC pour pouvoir acquérir des connaissances

-La possibilité d'avoir une ressource partagée entre MRC est abordée

-On discute des choix à faire en termes de regroupement : uniquement les municipalités côtières, franchir les frontières des MRC, les municipalités qui ne sont pas forcément côtières au sein des MRC pourraient être plus difficiles à mobiliser, possibilité de les mobiliser à travers d'autres aspects des impacts des changements climatiques (inondations, gestion de l'eau, sécheresse, ...). Il faut qu'il y ait une cohérence des approches le long des côtes.

- Les comités d'urbanisme peuvent servir de relais (au niveau régional) pour discuter des enjeux urbanisme/adaptation. On mentionne des rencontres entre urbanistes de différentes MRC. Ce qui permet d'échanger sur les pratiques. Est-ce suffisant ?

-Choix des approches : L'expertise en termes de choix d'aménagement et de protection pour les acteurs privés et municipaux est à développer, à mieux partager. Il y a un biais vers les choix de structures en dur.

-Tenir compte de la possibilité de ne pas intervenir (non-intervention)

-Tenir compte des usages autres que le résidentiel : exemple activités nautiques, pêche, ...

-Former le personnel : avoir un plan de formation avec des activités variées

F-Sensibilisation : les enjeux sont bien connus de tous

Avoir une stratégie

-Réfléchir aux groupes cibles

-Organiser des événements d'échanges tout public, mieux faire connaître les projets en cours

- Dans un plan d'action d'adaptation inclure le volet communication, médias sociaux, information et transfert de connaissances
- Rendre plus accessible l'information relative aux acteurs qui peuvent soutenir l'action (experts techniques ou autres)
- Voir les projets de l'OBV de la Côte-du-Sud (ateliers, différents modèles d'intervention, faire connaître les experts, ...)
- Un site Internet qui centralise l'information et la vulgarise
- Tenir compte des dynamiques culturelles et non pas seulement naturelles dans l'analyse des enjeux et les stratégies de sensibilisation. Inclure pour cela la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek
- Diffuser les publications du ministère
- Mieux diffuser / partager les colloques

ANNEXE

Tableaux des thèmes abordés à l'atelier 1 : *Discussion sur les enjeux et les objectifs d'adaptation*

Plusieurs consultations ont déjà été faites auprès des usagers et gestionnaires du littoral sur le territoire couvert par le Conseil du Saint-Laurent (les 19 municipalités riveraines de L'Isle-Verte à Berthier-sur-Mer). Ce portrait des enjeux et actions a été construit en tenant compte de ces moments de consultation. Les enjeux et actions ont été regroupés en 6 catégories :

- A. Concertation
- B. Restauration - Conservation des écosystèmes
- C. Capacité d'action du milieu municipal : Volet 1- général
- D. Capacité d'action du milieu municipal : Volet 2- encadrement et accompagnement des propriétaires riverains
- E. Capacité d'action des riverains et des intervenants
- F. Sensibilisation

Le développement et l'utilisation adéquate des connaissances sur les risques côtiers, la vulnérabilité ainsi que les options d'adaptation aux changements climatiques (CC) sont un aspect fondamental de toute stratégie d'adaptation. Nous nous attendons à ce que **le développement et le transfert de connaissances** soient ainsi abordés, de manière transversale dans les 6 catégories. **Il s'agit d'une liste non exhaustive des enjeux et des actions qui, nous l'espérons, reflète le vécu des communautés côtières mais a surtout été conçue pour stimuler les discussions.** Dans certains cas des liens ont été faits (en bas des tableaux) avec le plan d'action du Conseil du Saint-Laurent.

A-Concertation

Dans un monde idéal	Actions en cours	Actions possibles (pistes)
Les municipalités, les MRC, les chercheurs, les ministères et les intervenants comme les OBV ou le Comité ZIPSE échangent davantage et portent collectivement des projets	-Comité érosion-submersion TCRSEM -Initiative Côte-du-Sud	

Plan d'action du Conseil du Saint-Laurent

ES -Objectif B3 « Améliorer la concertation entre les acteurs de l'adaptation aux changements climatiques en zone côtière » (p.26)

B-Restauration - Conservation des écosystèmes

Dans un monde idéal	Actions en cours	Actions possibles (pistes)
Les milieux naturels côtiers sont conservés ou restaurés	-Cartographie des écosystèmes (Projet Résilience côtière - UQAR) -Analyses des Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les Basses-terres du Saint-Laurent et Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent + organismes de conservation -Ententes volontaires de conservation -PRMHH (Plan régional de milieux humides et hydriques) -Projet de restauration (Comité ZIPSE, OBAKIR ...) -Avoir des comités côtiers	-Développer des connaissances sur la vulnérabilité des écosystèmes en lien avec les CC Conserver : -Racheter des terrains côtiers -Intégrer les actifs naturels aux actifs municipaux -Prioriser les espaces côtiers à conserver Restaurer : -Dépôt une demande pour un plan global de restauration (action conjointe RE10-ESC33)

	-Partage de l'expertise pour la re-naturalisation des berges : distribution du Guide de restauration et aménagement du littoral du Comité ZIPSE	-Tournée d'information sur la restauration côtière
--	---	--

Plan d'action du Conseil du Saint-Laurent

RE-Objectif B2 « Accroître la conservation des écosystèmes côtiers et estuariens afin de maintenir la biodiversité et les espèces qui s'y rattachent » (p.52 à 54)

ESC-Objectif D3 « Application du concept d'infrastructures naturelles ou vertes par les municipalités pour protéger les zones côtières et augmenter leur résilience » (p.35-36)

ESC-Objectif D1 « Accroître l'expertise régionale en ce qui concerne la restauration et la protection des écosystèmes côtiers » (p.33)

C-Capacité d'action du milieu municipal : volet 1- Aspects généraux

Dans un monde idéal	Actions en cours	Actions possibles (pistes)
<p>Le milieu municipal est en mesure de prioriser et d'intervenir en se basant sur des connaissances fiables</p> <p>Phase 1 : avoir des données</p>	<p>-Projet Résilience côtière - UQAR (exposition relative à l'érosion)</p> <p>-Collecter localement des données : MRC L'Islet dév. base de données sur l'état des infrastructures (ESC6 , p.22)</p> <p>-MRC Kamouraska : Cartographie des risques qui tient compte des aboiteaux</p>	<p>-Avoir des analyses portant sur les risques de submersion</p> <p>- Avoir 1 employé régional pour alléger le travail de suivi des inspecteurs</p> <p>-Collecte des données locales (MRC?) sur l'évolution du linéaire côtier, des infrastructures afin de faciliter la prise de décisions ainsi que la sensibilisation (ESC29, p.31)</p>
<p>Le milieu municipal est en mesure de prioriser et d'intervenir en se basant sur des connaissances fiables</p> <p>Phase 2 : utiliser les données, améliorer le transfert des connaissances</p>	<p>-Plateforme Résilience-UQAR et ateliers (à venir)</p> <p>-Utilisation d'outil comme l'analyse coûts-bénéfices comme support à la prise de décision : Panacées (MRC Rivière-du-Loup)</p>	<p>-Analyser les modèles possibles pour optimiser le transfert / l'appropriation des connaissances</p> <p>-Dépôt de demandes de subvention pour accompagner des communautés de secteur homogène dans leurs processus de priorisation et d'analyse des options d'adaptation</p>
<p>Les professionnels municipaux se forment en continu sur le thème de l'adaptation aux CC</p>	<p>-Formations générales des regroupements municipaux</p>	<p>-Plan de formation COMBEQ⁴ qui intègre des modules, généraux et spécifiques aux besoins régionaux, sur les CC (ESC-36, p.34)</p> <p>-Postes régionaux en gestion de risques côtiers (MRC, ministères, FMQ⁵...)</p>
<p>L'entretien des aboiteaux se fait adéquatement et le partage des coûts (secteurs privé/public) n'est plus un frein à cet entretien</p>	<p>-Projet Saint-André-de-Kamouraska</p>	

⁴ COMBEQ : Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec

⁵ FQM : Fédération québécoise des municipalités

Des solutions sont trouvées en ce qui concerne l'érosion des terres agricoles (Montmagny, Cap-Saint-Ignace)		
Des solutions sont trouvées en ce qui concerne les menaces sur des infrastructures municipales (émissaires eaux usées Cap-Saint-Ignace, route Rivière-Ouelle...)		

Plan d'action du Conseil du Saint-Laurent

Action : ESC6- Compilation de données sur l'état des structures de protection (fiche de caractérisation) des résidences riveraines des 3 municipalités riveraines de la MRC de L'Islet (p.22)

Objectif - ESC B2 - « Stimuler l'appropriation des connaissances à propos de la prise en charge des enjeux d'érosion et de submersion côtières (compréhension des enjeux et surtout bonnes pratiques) et communiquer à propos de ces enjeux » (p.25 et 26)

Objectif - ESC-C1 - « Accompagner le milieu municipal afin qu'il planifie l'adaptation aux changements climatiques en contexte côtier et intègre les risques côtiers dans la réglementation des usages, en s'appuyant sur les résultats des travaux de recherche » (p.28-29)

Objectif - ESC-C2 - « Actualiser les outils de planification du territoire (schéma d'aménagement) et de réglementation des usages à partir de données récentes sur les aléas d'érosion et de submersion » (p.29-30)

Objectif - ESC-C3 - « Intégrer l'adaptation aux changements climatiques en contexte côtier et les risques côtiers dans le fonctionnement municipal (ex: comité consultatif, plan adaptation, politique sur l'entretien des berges, plans de mesures d'urgence tenant compte des risques côtiers et des changements climatiques ...) » (p.30-31)

Objectif - ESC-C4 - « Améliorer la gestion des risques côtiers en tenant compte de la présence des aboiteaux dans les MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup » (p.32)

D-Capacité d'action du milieu municipal : volet 2- encadrement et accompagnement des propriétaires riverains

Dans un monde idéal	Actions en cours	Actions possibles (pistes)
Les inspecteurs sont formés régulièrement pour être en mesure d'analyser de manière compétente les demandes de permis. Ils peuvent faire appel à des experts qui connaissent bien la réalité régionale.	-MRC L'islet: comité pour examiner la cohérence des approches relativement aux permis en zones côtières (ESC37 p.34)	-Financer une ressource collective pour accompagner les inspecteurs -Financer collectivement les services d'un ingénieur en mesure de statuer sur les propositions de protection
Les municipalités réglementent et gèrent les usages sur le littoral en fonction des risques côtiers et il existe un accompagnement et un encadrement provincial (qui respecte les compétences municipales) L'approche est cohérente d'une municipalité à l'autre	-PPRLPI (Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables) - Plan de protection du territoire face aux inondations -Cadre pour la prévention des sinistres (CPS) MSP -Les municipalités et les MRC ont des RCI ⁶ et règlements municipaux en lien avec les risques côtiers	-Clarification de la PPRLPI + accompagnement -Adaptation de la PPRLPI au contexte maritime (rapport LDGIZC) + accompagnement -Préparer un atelier de réflexion sur la réglementation dans les 4 MRC ? -Avoir des ressources financières pour bien appliquer la réglementation (payer des inspecteurs, de l'accompagnement, des avocats...) -Avoir accès à une base de données sur les jugements associés aux zones inondables (PPRLPI)
Des programmes aident à financer des interventions en milieux privés : re-naturalisation, gestion des eaux de pluie ...		
Un cadre et des normes sont exigés pour la construction ou reconstruction des structures de protection	-Lien avec la mécanique des sols : Loi sur les ingénieurs - REAFIE (LQE) ⁷ selon les risques associés à la structure	-Quelles améliorations seraient nécessaires ?

⁶ RCI : règlement de contrôle intérimaire

⁷ REAFIE : Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement -LEQ : Loi sur la qualité de l'environnement

	-Si sous la ligne des hautes eaux (LHE) -Habitat du poisson MFFP ou sp. de poissons protégés - MPO ⁸ -Cadre normatif (ex : Sainte-Flavie)	
Les citoyens savent comment réparer les structures de protection (avis d'ingénieur) et ont les moyens de le faire		-Quel accompagnement fournir ? -Exemple de la municipalité de Trois-Rivières : aide aux riverains versus « servitude » pour rendre public le littoral -Les citoyens se regroupent pour avoir des plans d'ingénierie
L'état des structures de protection (privées et publiques ?) est connu et un suivi est fait	-Collecter localement des données : MRC L'Islet dév. base de données sur l'état des infrastructures (ESC6 , p.22) (voir volet 1-général, collecte de données)	

Plan d'action du Conseil du Saint-Laurent

Action : ESC6 - Compilation de données sur l'état des structures de protection (fiche de caractérisation) des résidences riveraines des 3 municipalités riveraines de la MRC de L'Islet (p.22)

Objectif ESC-C2 - « Actualiser les outils de planification du territoire (schéma d'aménagement) et de réglementation des usages à partir de données récentes sur les aléas d'érosion et de submersion » (p.29-30)

Objectif ESC-C3 - « Intégrer l'adaptation aux changements climatiques en contexte côtier et les risques côtiers dans le fonctionnement municipal (ex: comité consultatif, plan adaptation, politique sur l'entretien des berges, plans de mesures d'urgence tenant compte des risques côtiers et des changements climatiques ...) » (p.30-31)

⁸ MFFP : ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ; MPO : Pêches et Océans Canada

E-La capacité d'action des riverains et des intervenants

Dans un monde idéal	Actions en cours	Actions possibles (pistes)
Les ingénieurs et concepteurs de structures de protection sont conscients et intègrent dans leurs évaluations les dynamiques naturelles, le rôle des écosystèmes et les effets futurs associés aux changements climatiques		
Les propriétaires riverains et les personnes qui achètent un terrain ou une maison dans une zone potentiellement à risques sont davantage sensibilisés		
Les riverains sont en mesure d'évaluer rapidement le danger lors des évènements de tempêtes		-Système d'alerte à la population Telmatik et trousse d'urgence (voir Sainte-Flavie)

Plan d'action du Conseil du Saint-Laurent

Objectif - ESC B2- « Stimuler l'appropriation des connaissances à propos de la prise en charge des enjeux d'érosion et de submersion côtières (compréhension des enjeux et surtout bonnes pratiques) et communiquer à propos de ces enjeux » (p.25-26)

Objectif ESC-C3 - « Intégrer l'adaptation aux changements climatiques en contexte côtier et les risques côtiers dans le fonctionnement municipal (ex: comité consultatif, plan adaptation, politique sur l'entretien des berges, plans de mesures d'urgence tenant compte des risques côtiers et des changements climatiques ...) » (p.30-31)

D-Sensibilisation : les enjeux sont bien connus de tous

Dans un monde idéal	Actions en cours	Actions possibles (pistes)
Plusieurs organisations produisent du matériel et du contenu visant à sensibiliser certains publics : élus, gestionnaires, grand public, propriétaires et usagers des côtes ; leurs stratégies de communication sont harmonisées	-Guide de restauration et aménagement du littoral du Comité ZIPSE -Fiche MAMH ⁹ -Ouranos	-Tournée comité ZIPSE (guide de restauration) -Développement de campagne à partir des résultats de Résilience-UQAR -Réflexion sur une stratégie régionale de sensibilisation et transfert de connaissances

Plan d'action du Conseil du Saint-Laurent

Objectif - ESC B2- « Stimuler l'appropriation des connaissances à propos de la prise en charge des enjeux d'érosion et de submersion côtières (compréhension des enjeux et surtout bonnes pratiques) et communiquer à propos de ces enjeux » (p.25-26)

⁹ MAMH : ministère des Affaires municipales et de l'Habitation